

Compte rendu

Délégation française à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Audition de M. Pierre-Yves Le Borgn', candidat au poste de
Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.. 2

Mercredi
6 décembre 2017
11 heures 30

Compte rendu n° 3

**Présidence
de Mme Nicole Trisse,
députée,
*Présidente***

Présidence de Mme Nicole Trisse, députée, présidente

La séance est ouverte à 11 heures 30.

Madame la Présidente Nicole Trisse. Bonjour à tous. Nous avons le plaisir de recevoir et d'entendre M. Pierre-Yves Le Borgn', ancien député, dont les autorités de la France ont présenté la candidature au poste de Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. En effet, le mandat de l'actuel titulaire, M. Nils Muižnieks (Lettonie), s'achèvera le 31 mars prochain.

M. Le Borgn', je vous souhaite la bienvenue en ces lieux que vous connaissez bien, je le sais. Vous les avez fréquentés sous la précédente législature. Vous étiez député et un membre très actif de la délégation française à l'APCE.

Titulaire à la commission de l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'Homme et aussi à la commission des questions juridiques et des droits de l'Homme, vous avez présenté de nombreux rapports – dont un, en juin dernier, sur l'exécution des arrêts de la Cour de Strasbourg – et déposé de nombreuses propositions de résolution dont l'APCE se saisit encore aujourd'hui, la dernière commission permanente qui s'est réunie à Copenhague fin novembre ayant donné lieu au renvoi de l'une d'entre elles en commission et à l'adoption d'une autre.

Je rappelle, pour mémoire, que le Commissaire aux droits de l'Homme est une institution indépendante et impartiale, créée en 1999 par le Conseil de l'Europe pour promouvoir la prise de conscience et le respect des droits de l'Homme dans les 47 États membres de la « Grande Europe ». Son mandat lui a été fixé par la résolution n° (99) 50, adoptée le 7 mai 1999, autour des cinq missions suivantes :

- œuvrer pour le respect des droits de l'Homme et aider les États membres du Conseil de l'Europe à mettre en œuvre le droit applicable en la matière ;
- promouvoir l'éducation et la sensibilisation aux droits de l'Homme dans les États membres du Conseil de l'Europe ;
- mettre au jour d'éventuelles insuffisances dans le droit et la pratique en matière de droits de l'Homme ;
- faciliter les activités des médiateurs nationaux et d'autres structures de protection des droits de l'Homme ;
- enfin, faire un travail de conseil et d'information sur la protection des droits de l'Homme dans tous les États membres du Conseil de l'Europe.

Pour accomplir ses missions, le Commissaire aux droits de l'Homme entreprend des visites de terrain dans les pays et noue un dialogue avec les autorités nationales ainsi que la société civile. Il lui revient également de mener un travail thématique d'information et de conseil sur la mise en œuvre systématique des droits de l'Homme, ainsi que de prendre des initiatives de sensibilisation par l'organisation de séminaires, notamment.

Bien évidemment, le Commissaire aux droits de l'Homme coopère étroitement avec d'autres organes du Conseil de l'Europe et avec des instances internationales très diverses, notamment l'Organisation des Nations unies (ONU) et ses agences spécialisées, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Statutairement, le Commissaire aux droits de l'Homme est élu pour 6 ans par l'APCE sur une liste de trois candidats, établie par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. D'après la résolution n° (99) 50 que j'ai déjà mentionnée, « *les candidats(es) doivent être d'éminentes personnalités européennes de la plus haute moralité, possédant une compétence reconnue dans le domaine des droits de l'Homme, connus pour leur attachement aux valeurs du Conseil de l'Europe et investis de l'autorité personnelle nécessaire pour s'acquitter efficacement des tâches incombant au ou à la Commissaire.* »

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe vous a désigné, M. Le Borgn', parmi les trois candidats soumis au vote de l'APCE les 23 et 24 janvier prochains. Les deux autres candidats sont M. Goran Klemencic, ministre slovène de la justice, et Mme Dunja Mijatovic, ancienne Haute-Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias (Bosnie-Herzégovine).

Je crois savoir que votre nom a retenu le plus de suffrages parmi les ambassadeurs des 47 États membres du Conseil de l'Europe. Toutes mes félicitations pour cette performance et pour ce qu'elle signifie au regard des critères de moralité et de compétence imposés par le Conseil de l'Europe.

Je vais à présent vous laisser la parole pour nous présenter votre vision pour le mandat que vous sollicitez.

M. Pierre-Yves Le Borgn'. Merci pour votre propos liminaire, Mme la Présidente. C'est un honneur pour moi de m'adresser à la délégation française auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. C'est aussi, non sans une toute petite pointe d'émotion, avec joie que je retrouve ces lieux. Je suis ravi de vous rencontrer – je connais déjà certains d'entre vous, mais je peux ainsi faire la connaissance des autres – en ma qualité, pour encore un peu plus d'un mois, de candidat de la France au mandat de Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

Vous avez présenté le Commissaire aux droits de l'Homme, l'organe qu'il est depuis maintenant plus de vingt ans au sein du Conseil de l'Europe. Je vais essayer de vous exposer la vision que j'ai développée à son sujet, de manière certainement très subjective, mais basée à la fois sur mon ressenti quant aux notions de droit, de liberté, de valeurs européennes et aussi sur mon expérience de parlementaire, d'homme d'entreprise et de militant associatif et d'organisations non-gouvernementales (ONG).

Je me présente à cette élection au nom de la France. Je n'ai pas été candidat *intuitu personae*, parce que c'est impossible. En l'occurrence, on ne peut être candidat à ce type de mandat que lorsque votre pays choisit de présenter votre candidature.

Nous étions sept au départ ; nous ne sommes plus désormais que trois : M. Goran Klemenčič, Mme Dunja Mijatović et moi-même. Les autres candidats étaient Mme Astrid Thors, pour la Finlande, Mme Elżbieta Karska, pour la Pologne, M. Igli Totozani, pour l'Albanie, et M. Ioannis Mouzalas, pour la Grèce. Nous avons, chacun à notre manière, mené campagne auprès des quarante-sept États membres, en vue de la première étape, celle du vote du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, visant à établir une *short list* de trois candidats.

Pour ce qui me concerne, dès lors qu'avec le Président de la République, M. Emmanuel Macron, a été arrêté le principe d'une candidature française – c'est la première au poste de Commissaire aux droits de l'Homme –, puis le choix de ma personne dans ce cadre, j'ai décidé de mener campagne à Strasbourg et d'aller voir les représentants de chacun des quarante-sept États-membres du Conseil de l'Europe.

Dans le cas de la Représentation permanente de la France, ma tâche n'était pas très difficile car je connaissais déjà l'ambassadeur Jean-Baptiste Mattéi, par mon appartenance passée à la délégation française à l'APCE. S'agissant des quarante-six autres ambassadeurs, en revanche, je ne les avais jamais rencontrés. J'ai donc passé trois semaines à arpenter le trottoir du quartier européen de Strasbourg – cela représente 60 heures, à peu près, d'entretiens individuels, et plus accessoirement 50 kilomètres à pied. Je me suis efforcé d'être moi-même, dans cet exercice auprès de chacun des ambassadeurs, en me gardant de toute forme d'ambiguïté électoraliste, en expliquant à mes interlocuteurs que le candidat qu'ils voyaient face à eux ne changerait pas s'il devenait le prochain titulaire du mandat de Commissaire aux droits de l'Homme.

Pour autant, je n'avais pas de référence en tant que telle. Je ne pouvais pas m'étalonner par rapport à qui que ce soit, puisqu'il n'y a eu aucune candidature française auparavant. Je connais bien Nils Muižnieks, l'actuel Commissaire aux droits de l'Homme, mais il était tenu, et il le reste d'ailleurs, à une forme de neutralité vis-à-vis de tous les candidats, ce qui est bien compréhensible.

Finalement, le seul avec qui j'ai pu échanger – un bon ami – a été M. Álvaro Gil-Robles, le premier Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, entre 1999 et 2005. Auparavant, il avait été le Défenseur du peuple espagnol, l'un des pères de la démocratie espagnole, ce qui n'est pas sans importance dans le contexte actuel en Espagne.

Bref, 60 heures d'entretiens préalables et un grand oral devant le Comité des ministres le 21 novembre : un exercice impressionnant, dans la salle du Comité des ministres, face aux représentants de quarante-sept pays et à l'ambassadeur de l'Union européenne ; en réalité face à deux-cents personnes, au total... J'y ai prononcé un exposé limité à un quart d'heure, dont vous en avez ici le texte, avant de me soumettre à une séance de questions-réponses d'une demi-heure.

Sur ces questions, j'ai été interrogé par quatorze pays, ceux-ci allant du Liechtenstein à la Fédération de Russie, de manière civile mais parfois rude aussi. J'ai fait le choix, dans mon intervention, de parler en français et en anglais ; j'ai répondu à toutes les questions dans la langue utilisée pour les poser, ce qui m'a amené à parler plus anglais que français d'ailleurs. Je l'ai fait parce que je voulais montrer que je parlais couramment le français et aussi l'anglais, ce qui était moins prévisible pour l'auditoire compte tenu du fait que, nous autres Français, avons une réputation, au Conseil de l'Europe, de ne pas parler l'anglais, de le parler mal, ou de ne pas vouloir le parler. Ce faisant, j'ai été le seul des sept candidats à m'exprimer en deux langues, autant dans mon exposé qu'à l'occasion de mes réponses aux questions.

Vient, désormais, la seconde étape de l'élection proprement parler. Elle sera précédée par l'audition des trois candidats par la sous-commission des droits de l'Homme de l'APCE, la semaine prochaine. Je renouvellerai donc l'exercice et parlerai en anglais autant qu'en français, probablement même peut-être plus en anglais parce que les parlementaires étrangers maîtrisent moins le français que les ambassadeurs du Comité des ministres.

Quelle idée me fais-je du Commissaire aux droits de l'Homme ? Je le vois comme un organe essentiel, aujourd'hui, dans le débat européen sur les droits, les libertés et les valeurs. J'ai essayé de le décrire avec une expression, qui est celle de « *vigie de la démocratie* ». Le

Président de la République, Emmanuel Macron, dans son discours devant la Cour européenne des droits de l'Homme, le 31 octobre dernier, avait utilisé quant à lui les termes de « *pèlerin des droits de l'Homme* ». J'ai retenu l'expression dans la conclusion de mon exposé devant le Comité des ministres, mais l'expression « *vigie de la démocratie* », j'y tiens particulièrement parce qu'elle recouvre les notions de regard, d'observation, d'écoute.

Cela signifie à mon sens que le mandat de Commissaire aux droits de l'Homme requiert une disponibilité, une organisation, une capacité de mobilisation de tous les instants, depuis Strasbourg, mais aussi et surtout sur le terrain.

Six ans de mandat, finalement, c'est court pour pouvoir examiner et suivre la situation de quarante-sept États. Pour ma part, j'estime qu'il faut aller au moins deux fois en cours de mandat dans chacun de ces quarante-sept États, voire bien davantage pour certains d'entre eux. Cela suppose un planning redoutable ! En effet, les visites du Commissaire aux droits de l'Homme durent généralement bien plus que 48 heures. Dans certains des pays, elles requièrent une disponibilité totale pendant dix jours.

Honorer cette capacité à être présent sur le terrain et en même temps à Strasbourg pour rendre compte est un objectif auquel je tiens beaucoup. Le Commissaire aux droits de l'Homme doit rendre compte au Comité des ministres, mais aussi rendre compte à l'APCE, autant et pas moins. J'ai observé dans le passé que cet exercice, avec toute l'affection que je porte à Nils Muižnieks, était sans doute moins important qu'il ne le devrait. Donc si je deviens Commissaire aux droits de l'Homme, je viendrai devant l'APCE à chaque partie de session et pas simplement au moment de la présentation du rapport annuel. Cela ne veut pas dire que j'interviendrai dans l'hémicycle tous les trois mois mais plutôt que je répondrai aux sollicitations des commissions.

Il faut que le Commissaire aux droits de l'Homme converse d'égal à égal avec les membres de l'APCE, parce qu'il est justement cette vigie des droits de l'Homme dont les armes ne sont que des mots, des témoignages, des propositions, à l'image du Conseil de l'Europe en somme. Il n'y a pas de force de coercition du Conseil de l'Europe ; l'essentiel intervient par la conviction, la magistrature d'influence, l'une des qualités que doit déployer davantage le Commissaire aux droits de l'Homme.

Cela me paraît d'autant plus évident que nous traversons aujourd'hui, depuis quatre années au moins, une crise grave, sans doute la plus grave, du système européen de protection des droits et des libertés. Des tas d'exemples existent : le développement du discours de haine et de fait, malheureusement, des actes de haine ; les contestations à l'égard du droit d'asile, avec la crise des réfugiés bien sûr en arrière-plan ; l'application de mesures dérogatoires dans le cadre de l'état d'urgence, à travers le recours aux exemptions de l'article 15 de la convention européenne des droits de l'Homme. La France est sortie de l'état d'urgence, mais il y a encore quelques semaines, trois des quarante-sept États du Conseil de l'Europe étaient dans ce cas. Je citerai également, au titre de ces manifestations de la crise actuelle qui affecte le Conseil de l'Europe, la remise en cause de l'indépendance de la justice dans un pays que nous connaissons, la Pologne, mais aussi les menaces contre les défenseurs des droits : l'Azerbaïdjan est à cet égard un exemple avec M. Mammadov, sujet dont on parle abondamment, autant à la Cour européenne des droits de l'Homme qu'au Comité des ministres.

Toutes ces questions sont aujourd'hui autant d'éléments de déstabilisation du système européen de protection des droits et des libertés, vieux de près de 70 ans. Et dans un tel contexte, il apparaît encore plus important que le Commissaire aux droits de l'Homme occupe une place centrale à l'intérieur de cette organisation pan-européenne. L'enjeu est d'autant plus fort que s'est installée, dans l'opinion publique, une forme de regard distancié vis-à-vis des

droits et des libertés, un peu perçus comme un exercice heureux à mener lorsque les temps économiques et sécuritaires sont moins dangereux qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Les droits de l'Homme étant battus en brèche, le rôle du Commissaire aux droits de l'Homme, *de facto*, devient plus important parce qu'il faut résister, convaincre et agir. Le Commissaire aux droits de l'Homme est un médiateur ; il construit des ponts entre ceux qui ne se parlent pas, ceux qui ne se parlent pas assez, ceux qui ne se parlent plus. Il doit être en état d'alerte permanent, disponible, capable de s'improviser, entre des personnes qui se vouent les haines les plus féroces. Pour ce faire, il doit être capable de parler et de négocier aussi longtemps qu'il le faut, ce qui renvoie encore plus à la question de la disponibilité et du temps. Tout, à mon avis, repose sur l'interaction personnelle que le Commissaire aux droits de l'Homme peut mettre en œuvre, sur la recherche permanente de la solution, tout en montrant également ce que sont les lignes rouges.

Il s'agit là d'une question qui m'a été posée au Parlement des Pays-Bas, récemment : quelles seraient mes lignes rouges en tant que Commissaire aux droits de l'Homme ? Personnellement, je suis rompu à la négociation mais je ne négocierai jamais le retour de la peine de mort, ni celui de la torture. Mes lignes rouges seraient l'application et le respect de la convention européenne des droits de l'Homme, de ses protocoles et de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg.

En même temps, je dois bien reconnaître que si l'on ne parle pas, on se coupe de ce qui est la sève même du Conseil de l'Europe. Dans ce cadre, le rôle du Commissaire aux droits de l'Homme est de développer une vision positive des droits, de trouver des solutions. L'exercice « punitif », si tant est qu'il existe, relève plus de la Cour européenne des droits de l'Homme. Selon moi, un exercice positif des droits est une volonté d'agir avec les États, pas contre les États.

Pour y parvenir, le Commissaire aux droits de l'Homme doit parler avec tout le monde : bien sûr avec les ONG, les associations, les Défenseurs des droits, les organisations nationales de protection des droits de l'Homme, mais aussi les États. Or, dans les États, il y a les gouvernements, les parlements et le pouvoir judiciaire de chacun d'entre eux.

Si je suis élu Commissaire aux droits de l'Homme, je ferai en sorte d'être l'interlocuteur des parlements des quarante-sept États membres du Conseil de l'Europe et, pour un certain nombre d'entre eux, des parlements régionaux aussi puisqu'un certain nombre de leurs compétences relèvent du champ de l'activité du Conseil de l'Europe : je pense notamment à la culture et à l'éducation.

J'ai également la conviction que le Commissaire aux droits de l'Homme doit rester un acteur transparent, c'est-à-dire qu'il doit partager ses impressions, annoncer ses voyages avec les institutions du Conseil de l'Europe, s'ouvrir sur l'extérieur en mobilisant notamment les moyens classiques des technologies de l'information et de la communication d'aujourd'hui, Tweeter, Facebook, entre autres. Cependant, il lui revient tout autant de se montrer aussi discret que nécessaire quand les circonstances l'exigent.

Si l'APCE me confère le mandat de Commissaire aux droits de l'Homme en janvier prochain, mon objectif sera d'effectuer ma première visite en Russie : non pas par fascination pour le régime, mais parce que je considère qu'un éventuel départ de la Russie du Conseil de l'Europe serait une catastrophe pour les citoyens russes eux-mêmes. Gardons à l'esprit que 140 millions de Russes perdraient alors la possibilité d'accéder au système européen de défense des droits et libertés à travers la Cour européenne des droits de l'Homme, la convention elle-même et ses protocoles. Or, je ne désire pas que le Conseil de l'Europe perde

l'un de ses États membres. Cette volonté vaut pour la Russie, mais aussi pour la Turquie et l'Azerbaïdjan.

Derrière tout gouvernement se trouvent le plus souvent des millions de personnes. Or, le Conseil de l'Europe revêt une dimension citoyenne. Il ne s'agit pas que d'une organisation intergouvernementale, où les dirigeants se parlent les uns aux autres. Elle est aussi et avant tout au service de l'homme. Pour ma part, si je deviens Commissaire aux droits de l'Homme, je serai attentif à rester fidèle à cette caractéristique essentielle.

Je le serai d'autant plus que je sais que nous ne partons pas, dans chacune de nos sociétés, du même point de départ : chaque société n'évolue pas de la même manière, n'a pas le même regard sur les droits et les libertés, est moins disponible, ou plus disponible pour accepter certains changements. Lors de ma campagne auprès des quarante-sept États membres, j'ai été interrogé par divers pays sur l'effort que je mettrais en œuvre en faveur des droits des personnes LGBTI. A cette occasion, j'ai défendu les droits des personnes LGBTI, rappelant que j'ai été un parlementaire français qui a voté avec conviction le mariage pour tous. Mais, dans le même temps, je reconnais qu'il n'existe pas aujourd'hui, dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, une base juridique qui pourrait me conduire, si je le souhaitais, à faire en sorte que soit adopté un régime de mariage pour les couples de même sexe dans les quarante-sept États membres du Conseil de l'Europe.

Au demeurant, je ne prendrais pas ce type d'initiative parce que je ne pense pas qu'il soit possible de contrevenir aux convictions profondes, actuellement, de certaines sociétés. Le progrès se mesure par petits pas, par rapport à un objectif de long terme qui est le contenu de la convention européenne des droits de l'Homme ou celui de la jurisprudence de la Cour éponyme. Chaque petit pas est bon. Dans le cas des personnes LGBTI, chaque petit pas concerne le droit à la vie privée, le droit à la liberté d'expression, le droit à la liberté de manifestation. C'est déjà ça ! Je pourrais utiliser beaucoup d'autres exemples.

Autrement dit, je reconnais foncièrement la diversité des sociétés et je reconnais tout autant le besoin de subsidiarité à l'intérieur du Conseil de l'Europe, si l'on veut que l'organisation respire.

Voilà l'idée que je me fais du mandat de Commissaire aux droits de l'Homme : impartialité, fermeté, volonté de dialogue avec chacune et chacun, respect des États, quels qu'ils soient, petits ou grands.

Je l'ai dit aux membres du Comité des ministres, dans mon esprit, il n'existe pas de distinction entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, entre les grands États et les petits États. Il y a quarante-sept États membres, qui ont chacun leurs difficultés avec l'application et le respect de la convention européenne des droits de l'Homme. Chacun !

Dans les rapports que j'ai présentés à l'APCE lorsque j'en étais membre, notamment celui sur l'exécution des arrêts de la Cour de Strasbourg, j'ai aussi souligné les difficultés françaises, notamment sur la mise en œuvre des arrêts « *Mennesson* » et « *Labassée* » concernant les droits des enfants nés à l'étranger par gestation pour autrui en matière d'état-civil. Cela ne signifie aucunement que je serais favorable à la gestation pour autrui ; en l'occurrence, ce n'est pas le cas. Mais, en toute objectivité, on ne peut ignorer ces enfants, qui existent au nombre d'environ 3 000 en France, ni tolérer qu'ils ne puissent pas avoir les mêmes droits que les autres, du strict point de vue de l'égalité, tout simplement. Je souligne ce point parce que je ne veux pas apparaître comme un donneur de leçons, un Occidental regardant avec une certaine condescendance les pays d'Europe du Sud ou de l'Est. Le Conseil de l'Europe s'intéresse à tout le monde ! Nous avons tous nos défis et, si je suis élu

Commissaire aux droits de l'Homme, je traiterai de la même manière chacun des États, quel qu'il soit, avec la même bienveillance et le même souci de parvenir à des solutions efficaces.

Lors de mon intervention devant les membres du Comité des ministres à Strasbourg, j'ai développé quelques priorités. Vous les trouverez dans le texte que je vous ai remis ; brièvement, je mentionnerai : la lutte contre le discours de haine, contre les actes de haine, le combat contre l'antisémitisme, contre le négationnisme, contre l'islamophobie ou la christianophobie, les droits de l'enfant, les droits des femmes.

Ma conception des droits de l'enfant englobe le respect des enfants partout, qu'ils soient enfants de réfugiés, enfants apatrides, enfants harcelés, notamment en ligne. Le droit des femmes, quant à lui, est selon moi le droit d'accès aux services de santé reproductive et sexuelle ; j'y tiens, ce sont des choses qu'il faut dire. Elles me valent certains regards critiques, mais je tiendrai ferme là-dessus.

Je souhaite également qu'on arrive à ratifier beaucoup plus d'instruments du Conseil de l'Europe qu'actuellement. Prenons le cas de la Convention d'Istanbul, sur les violences faites aux femmes : seule la moitié des États membres l'a ratifiée, soit moins de vingt-cinq. Pour le droit des enfants, la Convention de Lanzarote est tout aussi symptomatique, puisque sept ou huit ratifications manquent encore. Le rôle du Commissaire aux droits de l'Homme consiste aussi à mener campagne pour ces ratifications, parce que ce sont des outils au bénéfice de chacun, des textes au demeurant débattus dans les enceintes parlementaires des quarante-sept États membres.

J'ai déjà évoqué brièvement les droits des personnes LGBTI. Je pense aussi à la liberté des médias : de ce point de vue, je suis en désaccord avec certaines positions françaises, notamment car je suis attaché à la dépenalisation de la diffamation. Je considère que la pénalisation de la diffamation pratiquée dans un grand nombre d'États membres du Conseil de l'Europe aboutit aujourd'hui à tuer le débat public. C'est le cas dans les Balkans, zone que je connais bien parce qu'elle figurait dans ma circonscription électorale passée, mais aussi dans le Caucase et en Russie, où on met sous silence le monde de la presse parce que chaque poursuite en diffamation peut entraîner la ruine personnelle des journalistes ou des blogueurs. Je voudrais aussi que le Commissaire aux droits de l'Homme ait un regard sur les opérations de concentration en matière de médias car il est facile au pouvoir, finalement, de réduire l'espace public en faisant racheter les médias libres par ses amis. Bien entendu, je ne souhaite pas que le Commissaire aux droits de l'Homme devienne une autorité de la concurrence, au sens économique du terme, mais plutôt qu'il ait un regard politique sur la liberté des médias.

La question de l'administration de la justice est également importante à mes yeux. Cela signifie que les procédures juridictionnelles doivent aller plus vite. Une bonne partie des affaires pendantes en matière d'exécution des arrêts de la Cour de Strasbourg relève d'une justice particulièrement lente. Le pays le plus critiquable de ce point de vue est l'Italie, où la durée des procédures atteint facilement dix années pour des affaires qui, en soi, ne sont pas choquantes ; mais au bout de dix ans, on finit aussi par renoncer à ses droits, par lassitude. Je voudrais également porter davantage l'effort sur l'aide juridictionnelle et, bien sûr, le combat contre la surpopulation carcérale. Le sujet figurait dans mon rapport à l'APCE sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme, pas simplement pour appeler à la construction de nouvelles prisons, plus modernes – nécessité incontestable –, mais aussi pour engager une réflexion sur le sens même de la peine et sur l'exécution alternative de la peine, tel le travail d'intérêt général ou la contrainte pénale.

Enfin, bien sûr, la protection des Défenseurs des droits et l'exécution des arrêts de la Cour de Strasbourg, à propos de laquelle je parle beaucoup tant le sujet m'a passionné pendant deux ans à l'APCE, constitueront aussi des axes forts de l'action que je souhaite mener.

Naturellement, au-delà des priorités, il importe de ne pas oublier que le travail du Commissaire aux droits de l'Homme doit aussi être prospectif. Il ne faut pas être simplement dans la réaction mais penser les droits de l'Homme pour les générations futures.

Parmi les sujets qui devraient heurter le système de protection des droits et des libertés dans l'avenir, l'un m'est familier : c'est le changement climatique, qui m'a beaucoup occupé ici, à l'Assemblée nationale, et dans ma vie professionnelle antérieure. Le changement du climat, déjà en cours, a une conséquence immédiate sur les migrations des populations. Il suffit de se référer au rapport de l'organisation OXFAM, présenté au début du mois de novembre, pour chiffrer à 24 millions de citoyens le nombre de déplacés climatiques sur la seule année 2016. Dans vingt ans, malheureusement, ce sera plus. Imaginons ce que cette pression sera alors sur le droit d'asile et le droit international. Il faut aussi, à mon sens, une réflexion prospective sur la protection des droits de l'Homme et la lutte contre le terrorisme ou les conséquences des innovations technologiques, notamment le *big data*, sur les droits et les libertés.

L'un des sujets qui me tient particulièrement à cœur porte sur les relations entre le monde de l'entreprise et les droits de l'Homme, que je conçois plutôt positivement. Je pense que l'entreprise, aujourd'hui, est un acteur majeur du respect des droits et des libertés. Le Commissaire aux droits de l'Homme doit donc travailler avec le monde de l'entreprise. Si je suis élu en janvier prochain, je me ferais un devoir de rencontrer à intervalles réguliers les grandes entreprises. Je souhaite tout particulièrement rencontrer les responsables de Facebook, ainsi que les fédérations professionnelles internationales, parce qu'elles sont des acteurs du respect des droits.

Par le passé, pendant près de 20 ans, j'ai été membre d'un service juridique dont j'ai fini par prendre la tête, et j'ai conçu en interne des programmes dits de « *compliance* », qui visent à garantir le respect des droits et des libertés, consacrés par la loi et le droit international, dans l'activité industrielle, entrepreneuriale et commerciale, aussi bien pour les employés que pour les fournisseurs et clients.

Ici, à l'Assemblée nationale, j'ai soutenu les efforts du député Dominique Potier à propos de la loi sur les responsabilités des sociétés donneuses d'ordres. Nous avons initié cette loi en réaction au drame du Rana Plaza au Bangladesh, il y a quelques années, au cours duquel un immeuble s'était effondré sur des centaines d'ouvrières et d'ouvriers sans qu'il soit possible de tracer les responsabilités, en vertu d'une opacité conçue et entretenue à dessein. Certains fleurons de notre pays ne sont parfois pas plus vertueux. Je pense donc que ce travail sur le respect des droits de l'Homme dans l'entreprise doit être mené et approfondi.

Pour conclure, ainsi que vous l'avez sans doute constaté, je parle avec passion des droits de l'Homme. Ils ont été le fil conducteur de ma vie, de ma vie d'élu, mais aussi de ma vie en entreprise et de ma vie de militant associatif ou d'ONG, qu'elles soient petites ou grandes comme Amnesty International. J'ai été un parlementaire membre de l'APCE pendant cinq ans, vous l'avez dit Mme la Présidente, présentant des résolutions pour essayer d'irriguer le travail des commissions de cette Assemblée parlementaire, défendant parfois certaines d'entre elles comme rapporteur. J'ai ainsi présenté quatre rapports à l'APCE au cours des années passées :

– un rapport sur le rôle des diasporas européennes parce que, député des Français de l'étranger, j'ai vécu les deux-tiers de ma vie dans une diaspora. Je reste d'ailleurs membre d'une diaspora aujourd'hui encore. Marié à une Espagnole avec des enfants imprégnés de multiculturalisme, je vois tous les jours le pouvoir d'une diaspora et sa capacité à rendre l'intégration facile. La diaspora n'est pas une nostalgie, c'est un chemin vers l'intégration. C'est ce que j'ai essayé de faire partager dans mes travaux sur le sujet ;

– un autre rapport sur l'intégration des réfugiés, en utilisant mon expérience de Français de Cologne, où se trouvait ma permanence parlementaire pendant cinq ans et où ont été accueillis quinze mille réfugiés. Le maire de Cologne m'avait permis d'être un peu son « stagiaire », en allant voir l'intégration des réfugiés dans les écoles, dans les logements sociaux et même dans le monde culturel ;

– un rapport sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme, auquel j'ai déjà fait référence ;

– enfin, un rapport sur l'équilibre à construire entre la lutte sans merci à livrer contre le terrorisme et le respect des dispositions de la convention européenne des droits de l'Homme.

Voilà mon expérience et les idées que j'ai essayé de développer sur ma vision du Commissaire aux droits de l'Homme pour les six prochaines années. Si je suis élu par l'APCE en janvier prochain, je m'attacherai à travailler avec les États membres et les organisations internationales, telles l'Union européenne – premier partenaire du Conseil de l'Europe depuis maintenant dix ans –, l'OSCE et les Nations unies. Je le ferai parce que j'ai la conviction que ce qui se joue maintenant, c'est l'universalité de la convention européenne des droits de l'Homme au sein des États membres du Conseil de l'Europe, mais aussi un combat pour ce que nous sommes, car l'Europe est aussi une civilisation qui accorde beaucoup de valeur – aux plans juridique et moral – aux droits et libertés. C'est cette conviction qui m'a conduit à entreprendre une démarche de candidature, d'abord auprès du Président de la République, puis ensuite devant les représentants des États membres du Conseil de l'Europe, et maintenant devant l'APCE, pour les cinq ou six semaines qui me restent avant le vote de janvier. J'ai le souci d'y mettre toute mon énergie, de conquérir une majorité, le 23 janvier. J'espère vous convaincre, vous parlementaires français, à la fois de voter pour moi et de faire campagne avec moi, quels que soient par ailleurs vos engagements politiques ou partisans, parce que je pense qu'un Français peut apporter beaucoup à la fonction de Commissaire aux droits de l'Homme. C'est un honneur immense pour moi de pouvoir prétendre à devenir ce Français.

Je vous remercie pour votre attention.

Madame la Présidente Nicole Trisse. Je vous remercie pour cette présentation éclairante, qui, pour ce qui me concerne, confortera le soutien que je compte vous apporter lors de l'élection en janvier. Avant de passer la parole à mes collègues, je souhaiterais moi-même vous poser quelques questions rapides.

En premier lieu, j'observe que la Commission européenne joue un rôle de plus en plus affirmé en matière de promotion des droits de l'Homme au sein des pays de l'Union européenne. On le voit, notamment, avec le cas de la Pologne. Comment envisagez-vous la coopération et la concertation du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe avec le commissaire européen en charge des droits de l'Homme, spécialement sur les dossiers des États membres du Conseil de l'Europe qui appartiennent également à l'Union européenne ?

Ma deuxième question porte sur l'action du Commissaire des droits de l'Homme à l'égard de la Fédération de Russie, dans le cas où la délégation russe ne participera pas à sa désignation en janvier prochain. Il y a fort à parier que, si la délégation russe ne recouvre pas ses pouvoirs en janvier 2018, la Fédération de Russie contestera les éventuelles initiatives que le Commissaire tout juste élu pourrait prendre à son égard. Comment pensez-vous résoudre cette difficulté ?

Ma troisième et dernière question concerne les rapports du Commissaire aux droits de l'Homme avec l'APCE. Dans les faits, ceux-ci ont été jusqu'à présent jugés assez ténus une fois passée l'élection des titulaires du poste. Pouvez-vous nous préciser en quoi votre expérience d'ancien membre de l'APCE permettra de remédier à ce travers et comment vous comptez associer plus étroitement l'APCE à vos initiatives ?

M. Pierre-Yves Le Borgn'. Merci de me poser ces questions effectivement importantes. Pour ce qui concerne la première, sur la coopération du Commissaire aux droits de l'Homme avec l'Union européenne, notamment s'agissant des pays membres de l'Union européenne membres également du Conseil de l'Europe, il me semble important de reconnaître la valeur ajoutée du Commissaire aux droits de l'Homme. Il n'existe pas d'équivalent en tant que tel dans le collège des commissaires de l'Union européenne. Ceux qui sont ses interlocuteurs habituels, au demeurant, sont triples : traditionnellement, le commissaire en charge de la justice et des affaires intérieures, celui en charge des affaires sociales et celle en charge de l'éducation.

Dans le cadre du mémorandum de 2007 entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, il avait été suggéré de faire du Commissaire aux droits de l'Homme la figure de proue des relations entre les deux organisations ; personnellement, je pense que c'est une bonne chose et que cela doit l'être encore davantage.

D'avantage parce que le Commissaire aux droits de l'Homme effectue des missions dans certains des États membres de l'Union européenne (Hongrie, Pologne, pour prendre ces deux exemples), ce que la Commission européenne ne peut pas faire de la même manière ; je rappelle que le Commissaire aux droits de l'Homme est une autorité totalement indépendante, libre de ses choix, de ses intuitions, de ses erreurs aussi d'ailleurs, comme de ses opinions et de ses recommandations. Le Commissaire aux droits de l'Homme n'a pas à recueillir l'aval d'un collègue, qui « polirait » d'une certaine manière ce qu'il a envie de dire ou de proposer, tandis que l'exercice de la Commission européenne est un exercice collégial par essence. De ce fait, le Commissaire aux droits de l'Homme, par cette fluidité et cette rapidité, doit être l'unique interlocuteur de la Commission européenne sur les enjeux relatifs aux droits de l'Homme.

Si je suis élu Commissaire aux droits de l'Homme en janvier prochain, je veillerai bien sûr à garder et à développer les liens avec les trois commissaires européens que j'ai cités, mais je rechercherai aussi à développer des liens étroits avec le commissaire en charge du voisinage, ainsi que la vice-présidente de la Commission, Mme Fédérica Mogherini, en charge des questions internationales, de même qu'avec le Président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, que M. Nils Muižnieks n'a jamais pu rencontrer, pas plus que son prédécesseur. C'est un constat que je déplore. Le Conseil de l'Europe possède une expertise et une expérience bien plus développés que l'Union européenne sur les droits, la liberté, les valeurs, et c'est là-dessus que le Commissaire aux droits de l'Homme doit pouvoir s'engager.

Je ne suis pas surpris de votre deuxième question. Lors de mes entretiens avec les représentants des États membres du Conseil de l'Europe au sein du Comité des ministres, elle m'a été posée, notamment par l'ambassadeur de la Fédération de Russie lui-même. En substance, il m'a demandé : « *Que feriez-vous, si vous étiez élu, pour que nous ne partions pas ?* ». Je lui ai répondu : « *Vous ne pouvez pas contester l'existence même d'organes de monitoring à l'intérieur du Conseil de l'Europe* ». Cela vaut pour le Commissaire aux droits de l'Homme comme pour quelques autres aussi, tel le comité européen de prévention contre la torture ou la commission de Venise, notamment. Si la Russie se ferme à toute action de *monitoring*, cela veut dire qu'elle a fait le choix de quitter le Conseil de l'Europe, ce que je ne souhaite pas.

J'ai donc clairement indiqué au représentant de la Fédération de Russie au Comité des ministres du Conseil de l'Europe que, si je suis élu Commissaire aux droits de l'Homme

– que les membres russes de l'APCE aient participé à l'élection ou non –, mon premier voyage *es* qualité serait pour son pays. Évidemment, cela ne pourra se faire que si les autorités russes n'y marquent aucune forme d'opposition catégorique. J'irai et je rencontrerai tous les organes qu'elles me proposeront de voir, mais je revendique aussi de voir à cette occasion d'autres personnes que les autorités russes ne seront peut-être pas désireuses que je rencontre. Si c'est mon premier voyage, je marquerai le terrain de mon mandat de cette façon. Je me suis également engagé à donner la primeur de mes recommandations aux autorités russes avant de les rendre publiques par la suite. La teneur de mon rapport sera juste, impartiale et critique, s'il le faut.

Corrélativement, lors de ce même entretien, j'ai exprimé le souhait que la Russie fasse un geste en direction de la communauté des droits de l'Homme. Par exemple, l'exécution d'un arrêt non-exécuté de la Cour européenne des droits de l'Homme, l'arrêt « *Pichugin* », qui est le dernier homme emprisonné dans le cadre de l'affaire Ioukos. Par deux fois, la Russie a été condamnée par la Cour pour absence de procès équitable. Je souhaiterais que M. Alexeï Pichugin bénéficie du droit au procès équitable qu'il n'a jamais eu. C'est ainsi que je conçois la relation à entretenir avec les Russes, franche et ouverte, car je ne veux pas que la Russie quitte le Conseil de l'Europe. Je ne pense pas d'ailleurs que mes deux concurrents le souhaitent davantage parce que, derrière ces considérations, ce sont les 140 millions de citoyens russes qui se trouveraient exclus du champ de protection de la convention européenne des droits de l'Homme.

S'agissant du rapport que doit entretenir le Commissaire aux droits de l'Homme avec l'APCE, comme vous le savez, je suis un ancien membre de cette Assemblée. Cela m'a été reproché, dans ma situation de candidat. Quelques États ont même tenté de me faire échouer, justement parce que j'étais un ancien parlementaire, au motif qu'il devrait y avoir, au moins *de facto*, une incompatibilité entre la qualité de parlementaire ou d'ancien parlementaire et l'exercice d'une fonction au sein du Conseil de l'Europe.

Je trouve ce raisonnement épouvantable, parce que de tels jugements portent un regard condescendant sur la vie parlementaire et puis ils signifient que nous serions, nous qui sommes ou avons été parlementaires, collectivement irresponsables.

Je connais l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, à la fois dans tout ce qu'elle fait de bien et aussi dans quelques errements récents. J'ai fait la proposition de venir tous les trois mois devant les membres de l'APCE, au moins devant les commissions. Et je pense qu'il le faut, parce qu'on ne peut pas avoir deux niveaux de collaboration, avec le Comité des ministres tous les trois mois, et une fois par an devant l'Assemblée parlementaire, en général un mardi après-midi ou un mercredi matin, pour un débat qui dure quarante-cinq minutes et où les parlementaires posent une question de trente secondes suivie d'une réponse d'une minute. Tout le monde sort frustré de cette séance, le Commissaire aux droits de l'Homme y compris.

Je voudrais que ce soit différent. Cela suppose de préparer les choses avec la présidence de l'APCE, pour que le débat ait un peu plus d'allure, à travers notamment une capacité de réplique et de véritables échanges. D'autre part, si je deviens Commissaire aux droits de l'Homme, je ferai en sorte, durant les semaines de session de l'APCE à Strasbourg, de ne pas voyager afin que ma porte reste ouverte. Je tiens aux rencontres et aux dialogues informels, pas simplement aux réunions dont l'agenda est cadré. Personnellement, au cours de mon mandat à l'APCE, je n'ai pas hésité à solliciter des entretiens inopinés avec M. Nils Muižnieks. Même pour un quart d'heure, nos échanges s'avéraient toujours fructueux et

passionnants. Je pense que ce que j'ai fait, et que d'autres aussi ont fait, devrait être plus systématique.

M. André Gattolin, sénateur. Bien évidemment, M. Le Borgn', nous soutiendrons votre candidature. Malheureusement, la France a, ces quinze dernières années, perdu beaucoup de postes d'importance et d'influence, constituant autant de relais dans les organisations européennes et internationales.

Le poste de Commissaire aux droits de l'Homme est tout particulièrement important. Si vous êtes élu, il y a une mission qui vous échoira, d'une manière ou d'une autre : celle de porter l'adhésion de l'Union européenne, qui est toujours en suspens, à la convention européenne des droits de l'Homme. Cette perspective était inscrite dans le Traité de Lisbonne, le Président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker l'a encore rappelé. Cependant, la Cour de justice de l'Union européenne a mis en évidence une incompatibilité, dont il conviendrait sans doute de discuter. Je pense personnellement qu'il existe une issue particulièrement intéressante ; elle a été suggérée dans le rapport de M. Denis Badré au Premier ministre, à l'époque M. François Fillon. Référencée comme la préconisation n° 36 du rapport, elle suggère que l'Union européenne adhère aux seuls protocoles à la convention européenne des droits de l'Homme qui ont été déjà ratifiés par tous ses États membres et éventuellement, après accord de tous ses États membres, aux autres protocoles.

Il me semble que ce serait une façon de garantir l'objectif d'une participation de l'Union européenne au Conseil de l'Europe. Je trouve que c'est une proposition assez concrète et je voulais savoir ce que, si vous devenez Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, vous pensez pouvoir faire ou quelle serait votre influence pour trouver une issue avec l'Union européenne sur cette question.

M. Pierre-Yves Le Borgn'. Merci de me poser cette question. Cela fait un mois et demi que je l'attends ! Aucun État membre ne me l'a posée. J'ai parfois même été tenté de la susciter, parce que du silence des États membres, j'ai retiré une conclusion pas très positive, ni optimiste, et je le regrette. Personnellement, je suis partisan de ce qui, d'ailleurs, est une obligation prévue à l'article 6 du Traité sur l'Union européenne.

Pourquoi ? Parce que cette démarche permettrait, finalement, de voir fermée la boucle du niveau optimal de contrôle juridictionnel en faveur des droits et des libertés sur les matières qui relèvent aujourd'hui de la compétence de l'Union européenne et qui, parce qu'elles ne sont plus de la compétence d'un État membre, échappent à l'exercice du système européen de protection des droits et des libertés.

Si je deviens Commissaire aux droits de l'Homme, j'aborderai cette question pro-activement avec les États membres et également avec la Commission européenne. Pour qu'on y parvienne, il faut prendre acte et bien analyser le contenu de l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne qui remonte à déjà trois ans. La délégation française avait d'ailleurs reçu dans cette salle, à cette occasion, le vice-président de la Cour de justice de l'Union européenne de l'époque – devenu depuis son président –, M. Koen Lenaerts.

La difficulté est la crainte que la Cour européenne des droits de l'Homme remette en cause l'autonomie de l'ordre juridique communautaire et le rôle unique de la Cour de justice de l'Union européenne de dire le droit de l'Union.

Il me semble que des moyens peuvent être trouvés, sans doute un peu plus complexes que ce qu'était le projet au moment où la Cour de Luxembourg a rendu cet avis pas très encourageant, mais ils peuvent être trouvés ; il le faut ! Il faut aussi se poser la question, pas si résiduelle que cela d'ailleurs, de l'après l'adhésion de l'Union à la convention européenne des

droits de l'Homme. Viendra en effet l'élection d'un juge de l'Union européenne au sein de la Cour européenne des droits de l'Homme. Comment traiter ça ? Comment procéder à cette élection ? Ce point est important parce qu'il implique, par voie de conséquence, de réfléchir à une présence de parlementaires européens à l'intérieur de la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'Homme, commission permanente de l'APCE, alors même que l'Union européenne ne sera, ni de fait, ni de droit, membre du Conseil de l'Europe.

Le Commissaire aux droits de l'Homme doit s'engager sur ce chemin ; il n'est pas la seule autorité à devoir parler de cela, mais je pense qu'il doit faire office de « poil à gratter », si jamais l'envie s'enlise chez le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, à la présidence du Comité des ministres ou au sein de la Commission européenne. Si j'étais Commissaire aux droits de l'Homme, je m'emparerais de ce sujet parce que j'y vois un ajustement nécessaire au développement des sujets de compétence de l'Union européenne. On ne peut pas avoir un degré moindre de protection des droits et des libertés en fonction de ce que l'on a dévolu à l'Union européenne.

Des cours nationales nous observent, dont une n'est pas loin de Strasbourg, à Karlsruhe. Gardons en tête que l'équilibre entre les cours nationales et les cours européennes, autant à Luxembourg qu'à Strasbourg, restent fragiles et qu'il faut se donner les moyens, justement, de construire un édifice qui fasse sens, autant pour les cours en question que pour les cours nationales, et donc en définitive pour les citoyens.

M. Adrien Taquet, député. M. Le Borgn', vous avez évoqué les grands enjeux géostratégiques qui traversaient aujourd'hui le Conseil de l'Europe : la Russie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan. Vous avez évoqué les grandes discriminations qui pouvaient avoir cours dans certains pays, parlant des migrants, des LGBTI, des droits des enfants. Il y a deux populations que vous n'avez pas ou que vous avez peu évoquées, et sur lesquelles la France, notamment, est souvent condamnée : il s'agit des personnes en situation de handicap et des détenus, dont vous avez dit un mot seulement.

Ces deux sujets se recoupent souvent. En la matière, la France a été régulièrement condamnée au sujet des conditions carcérales, mais aussi pour l'enfermement des personnes en déficience intellectuelle, les cas de suicides, la non protection et donc le suicide de personnes atteintes de psychoses. On sait également que, dans certains pays – sans vouloir stigmatiser qui que soit, je pense notamment à la Russie –, la situation de certaines populations telles que les personnes atteintes de troubles du spectre autistique sont enfermées.

Je comprends que, si vous devenez Commissaire aux droits de l'Homme, vous ne serez pas à vous seul la voix du Conseil de l'Europe, pas plus que vous ne serez un Commissaire français. Pour autant, je voudrais recueillir votre regard sur ces sujets importants et savoir si la représentation nationale peut compter sur vous, notamment eu égard à la situation française, pour y attacher une attention particulière au cours de votre éventuel mandat.

M. Pierre-Yves Le Borgn'. Bien sûr ! J'ai cité un certain nombre de priorités. Celles que je défendrai, si je deviens Commissaire aux droits de l'Homme, seront plus exhaustives que celles que j'ai mentionnées devant vous aujourd'hui.

Le handicap fait l'objet de beaucoup de travaux au sein du Conseil de l'Europe, depuis longtemps maintenant. Et s'il y a un élément à retenir, peut-être le premier, dans l'appréciation du Conseil de l'Europe sur la situation des personnes handicapées, c'est leur insertion autant que possible à l'intérieur de la vie, à l'extérieur d'institutions qui les isoleraient davantage encore, qui les priveraient de liberté.

Le Commissaire aux droits de l'Homme travaille en bonne entente, de manière étroite, avec la Contrôleure générale française des lieux de privation de liberté, lesquels ne sont pas que les prisons, mais aussi, entre autres, les hôpitaux psychiatriques. Il est clair que, dans mon esprit, si je deviens Commissaire aux droits de l'Homme, cette priorité s'imposera.

Elle s'imposera en ayant la France en tête, mais aussi d'autres pays, qui enferment les malades mentaux, les malades au sens large, et les enfants également, tout particulièrement quand ils sont réfugiés.

Ce sont des sujets sur lesquels le Commissaire aux droits de l'Homme doit être en pointe. Donc je le serai.

Les conditions carcérales seront également ma priorité, en lien avec le comité européen de prévention de la torture, l'un des organes les plus actifs du *monitoring* du Conseil de l'Europe. Il est important que le Commissaire aux droits de l'Homme croise son agenda et ses conclusions avec les autres organes de *monitoring* du Conseil de l'Europe, pour éviter que chacun joue sa partition en parallèle et que, finalement, il y ait des silos d'activité, souvent avec des conclusions identiques, mais pire parfois avec des conclusions différentes sur les mêmes thèmes.

Certains représentants des États m'ont fait observer qu'avaient défilé chez eux pendant six mois à peu près tous les organes de *monitoring* du Conseil de l'Europe, et puis qu'après ils ne voyaient plus personne pendant trois ans. Ce n'est pas sain.

Je pense que le Commissaire aux droits de l'Homme, de ce point de vue, doit faire un travail de rencontres, même informellement. Donc oui, sur la question du handicap et des lieux de privation de liberté, je serai plus qu'attentif.

Pour ce qui concerne la situation de la France, le premier Commissaire aux droits de l'Homme, Álvaro Gil-Robles, m'a dit la première fois où je l'ai rencontré que la chose qui l'avait le plus marqué, quand il avait fait sa première mission dans l'Hexagone, était l'état des prisons françaises. L'expression qu'il avait employée pour décrire ses constats avait mis le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Nicolas Sarkozy, dans tous ses états : il avait dit qu'à situation égale, il ne voyait que la Moldavie comme État comparable à la France avec une situation aussi dramatique de ses prisons. Il avait pris en exemple le lieu d'enfermement qui se trouvait dans l'Île de la Cité, à Paris, à proximité du Quai des Orfèvres. Après s'être fait un devoir de le faire fermer, il a eu gain de cause. Je pense que c'est ce qui doit conduire la réflexion ; c'est en tout cas ce qui conduirait la mienne, si j'étais Commissaire aux droits de l'Homme.

M. Olivier Becht, député. Je voudrais d'abord souligner la qualité de votre candidature, qu'illustre notamment celle de votre intervention, M. Le Borgn⁷. Nous sommes, je pense, très fiers de pouvoir soutenir aujourd'hui auprès de nos collègues de l'APCE cette candidature pour que vous puissiez devenir le prochain Commissaire aux droits de l'Homme.

Vous avez utilisé, dans votre intervention, un mot qui me paraît essentiel, celui de « *civilisation* ». La civilisation européenne est une espèce de conjugaison entre la philosophie grecque, le droit romain et finalement l'humanisme français, allemand et anglo-saxon. Malheureusement, on le voit bien, la civilisation est rarement un mouvement linéaire, mais plutôt un mouvement chaotique, parfois sinusoïdal. La géopolitique actuelle, vous l'avez souligné pour la Russie, la Turquie, la Pologne, la Hongrie et d'autres États, amène aujourd'hui certains États européens vers des voies qui ne sont pas celles, justement, de ce mouvement civilisationnel.

Alors, ma question tient davantage à la méthode. Vous êtes-vous forgé une méthodologie, aujourd'hui, pour essayer de convaincre les États qui peuvent se situer en quasi-rupture avec le Conseil de l'Europe, qu'il s'agisse de la Russie ou de la Turquie, qui a renoncé à son statut de grand contributeur probablement pour des raisons sous-jacentes aux droits de l'Homme ? Comment faire, à votre avis, pour que ces États restent fondamentalement membres de la communauté des États du Conseil de l'Europe et, en même temps, puissent conserver cette relation aux droits de l'Homme qui mène à l'écoute et écarte la rupture ? Quelle serait votre méthodologie en tant que Commissaire aux droits de l'Homme à cet égard ?

M. Pierre-Yves Le Borgn'. Merci M. le député. J'ai une méthode, un peu plus qu'une méthodologie, parce que l'enjeu appelle surtout du pragmatisme finalement : l'échange, aussi longtemps qu'il faut, aussi formellement qu'il faut, mais probablement davantage encore informellement, à la fois dans les pays concernés, mais aussi dans les ambassades de ces pays à Strasbourg.

Si je retire une conclusion de mes visites à chacun des ambassadeurs membres du Comité des ministres, c'est que, finalement, en une heure, on fait beaucoup. Au-delà des dix minutes un peu formelles où l'on fait connaissance, on entre ensuite « dans le dur » du sujet. Ce sont les personnalités des interlocuteurs qui font alors apparaître, ou ne pas apparaître, les aspérités sur lesquelles on peut construire.

Le matin de ma première journée de candidat, j'ai rencontré l'ambassadeur de Turquie. J'avais lu sa biographie, mais le regard que j'avais sur les débats avec nos amis turcs était tel que j'avais l'impression que j'allais rentrer dans une confrontation. Or, en fait, il s'est produit tout l'inverse !

J'ai échangé avec un juriste d'une immense qualité, d'une grande finesse, avec qui très rapidement je suis rentré dans le fond des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme, dont je sais qu'ils ne sont pas appliqués, et aussi de la situation postérieure au coup d'État avorté de juillet 2016, notamment des quelques 150 000 personnes incarcérées depuis cette date. Nous nous sommes tous les deux demandés ce qu'il serait possible que nous fassions, si je deviens Commissaire aux droits de l'Homme, pour que la Cour constitutionnelle turque bénéficie d'une indépendance incontestable et que la commission *ad hoc* chargée d'examiner les dossiers des personnes mises en cause après la tentative de putsch accomplisse son travail de dimension juridictionnelle.

Je suis convaincu que c'est dans le va-et-vient des idées, en tête à tête, avec quelqu'un dont je comprends l'influence auprès d'Ankara, pour garder cet exemple, que se construit la recherche de solutions ; le Commissaire des droits de l'Homme n'est pas dans une logique punitive à l'égard des pays, sinon il se bornerait à asséner une vérité sans que rien n'arrive, si ce n'est le pire dès lors que le pays en question se retirerait du Conseil de l'Europe. Il importe de montrer quel est l'intérêt pour chaque pays d'appliquer le droit ; cela, pour moi, relève du dialogue, de la disponibilité, de la capacité à se projeter du jour au lendemain dans chaque pays, s'il le faut, ou de rester disponible à Strasbourg, pour rencontrer les ambassadeurs.

Personnellement, j'aime bien aller frapper aux portes, dès lors qu'elles sont les bonnes portes, dans une activité modeste mais efficace. Et ce serait cela ma méthodologie.

Mme Maryvonne Blondin, sénatrice. M. Le Borgn', vous dire que je suis enchantée de votre candidature serait trop faible. Effectivement, nous avons travaillé ensemble, après bien d'autres souvenirs communs. J'ai travaillé avec vous à l'APCE et j'ai pu mesurer la qualité de vos propos à chaque fois.

Vous avez laissé, je peux le dire, une impression de manque parce que vous aviez toujours le sens de la formule, de l'à-propos qu'il fallait. En outre, vous avez beaucoup œuvré dans la commission sur l'élection des juges, où vos avis ont fait changer pas mal d'approches. Vous retrouver là, maintenant, comme candidat à ce poste hautement important pour la France, cette patrie des droits de l'Homme, est vraiment pour moi extrêmement symbolique. J'en suis très fière.

Vous avez évoqué tout à l'heure la Moldavie et vous avez dit que vous vouliez travailler en interaction avec toutes les autres structures en charge du *monitoring* des Etats. J'espère pouvoir travailler avec vous sur ce dossier, parce que je suis maintenant rapporteure sur la Moldavie de la commission du *monitoring* de l'APCE.

Je souhaite vous poser la question de la relation que le Commissaire aux droits de l'Homme pourrait avoir avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui a été installée à Vienne en 2007.

Je souscris à votre volonté de laisser la porte du Commissaire aux droits de l'Homme ouverte pendant les sessions de l'APCE. Personnellement, j'ai regretté de ne pas avoir eu de retour de M. Nils Muižnieks que j'avais interpellé sur les LGBTI en Tchétchénie ; il m'avait dit tout de suite qu'il allait, évidemment, entreprendre des actions et rencontrer les Russes. J'ai essayé de le joindre et d'aller le voir : cela s'est avéré impossible. Je me réjouis que vous prévoyiez de faire évoluer les choses sur ce point.

En dernier lieu, je désire évoquer la Pologne, un pays dont je suis très proche. Je fais partie du groupe d'amitié France-Pologne du Sénat et, à mon sens, il s'agit là aussi d'une forme de *soft power*, de diplomatie tout à fait importante. Dans le cadre de ce groupe d'amitié, nous avons interrogé nos collègues polonais en 2016 sur la réforme de la justice : ils nous ont répondu qu'ils étaient dans leur droit, qu'ils devaient la faire et que nous n'avions pas à nous ingérer dans leur manière de travailler. Merci de m'indiquer ce que vous en pensez.

Au-delà de mes interrogations, sachez que je vous souhaite plein succès dans votre candidature.

M. Pierre-Yves Le Borgn'. Merci Mme la sénatrice. Pour les autres membres de la délégation française, je me dois d'expliquer pourquoi Mme Blondin et moi nous nous connaissons bien : ma maman habite la commune dont Mme la sénatrice a longtemps été l'adjointe au Maire, et quand j'étais jeune, Mme Blondin y était professeure d'anglais. Voilà, il y a un lien qui dépasse, de loin, notre vie parlementaire commune.

Sur les relations avec l'Agence des droits fondamentaux à Vienne, je ferai ce que fait aujourd'hui Nils Muižnieks, parce qu'il y a une dimension institutionnelle actée par le mémorandum entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, qui est la participation du Commissaire aux droits de l'Homme aux activités de l'Agence. Donc je poursuivrai cette participation. Je sais que les relations entre le cabinet du Commissaire aux droits de l'Homme et l'Agence sont quotidiennes. Je veillerai à ce que cet état des choses perdure. Avec le recul, je pense que la décision prise par l'Union européenne, il y a dix-douze ans, de créer cette Agence était malheureuse parce que, finalement, on aurait pu tout aussi bien, si on avait négocié un mémorandum un peu plus tôt, utiliser le Conseil de l'Europe pour l'expertise qu'il avait. Toutefois, cette Agence existe et la question des agences est, si vous me permettez cette analogie, un match qui relève presque du niveau de l'attribution des Jeux Olympiques aujourd'hui. Il m'importera, si je deviens Commissaire aux droits de l'Homme, de travailler avec cette Agence le plus sincèrement possible.

Sur la Pologne, j'ai rencontré - c'était d'ailleurs la réunion la plus longue de ma campagne auprès des États membres -, l'ambassadeur de ce pays au Comité des ministres du Conseil de l'Europe. L'échange, au début, a été difficile parce que le regard qu'il portait sur l'institution du Commissaire aux droits de l'Homme était pour le moins réservé. Il m'a dit, en substance, que cela ne servait à rien d'embêter la Pologne comme le font tous ces organes de *monitoring* qui viennent dire ce qu'il faut faire alors que les autorités du pays revendiquent, au nom de la souveraineté nationale, de faire ce qu'elles veulent. Devant mon scepticisme, il m'a demandé : « *Si vous étiez Commissaire aux droits de l'Homme, accepteriez-vous de revendiquer, au bénéfice de certains États, un système d'exceptions pour telle ou telle disposition de la convention européenne des droits de l'Homme ?* ». Je lui ai répondu : « *absolument pas !* ».

Non seulement je ne le ferai pas, mais je m'y opposerai. Accepter cela, finalement, équivaudrait à revendiquer d'une autre manière mais *ad vitam eternam* une logique inspirée de l'article 15 sur le recours à l'état d'urgence, qui autorise de déroger temporairement à certaines libertés consacrées par la convention. Tout le système conventionnel s'écroulerait : la Cour européenne des droits de l'Homme, mais aussi la subsidiarité et la protection de la convention. En toute transparence, je n'ai pas fait mystère que je combattrais de toutes mes forces une perspective gouvernementale, dont je sais qu'elle n'est pas partagée par l'opposition en Pologne, qui viderait de son sens un texte qui a bientôt soixante-dix ans et une œuvre commune, dont la Pologne, jusqu'à il y a encore deux ans, se revendiquait.

Madame la Présidente Nicole Trisse. Au nom de tous mes collègues, M. Le Borgn', je vous remercie pour tout ce que vous nous avez dit. Vous nous avez totalement, je pense, convaincus. Mes collègues ont raison de dire que nous sommes très fiers de vous voir porter les couleurs et la voix de la France dans cette élection du futur Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Nous sommes avec vous, derrière vous, et nous vous souhaitons un plein succès pour les ultimes étapes du processus. J'espère que nous pourrons venir frapper à votre porte de Commissaire à l'avenir, quand nous viendrons siéger à Strasbourg.

M. Pierre-Yves Le Borgn'. Merci Mme la Présidente. Je suis sensible à la fois à votre conclusion et au temps que vous m'avez permis de passer avec vous. Pour clore cette audition, je tiens à rendre hommage à tous les soutiens dont j'ai bénéficié à ce jour : celui du Président de la République, car rien de ce qui se passe maintenant n'aurait été possible sans l'engagement personnel d'Emmanuel Macron, mais aussi aux équipes du Quai d'Orsay, notamment à la sous-direction des Nations unies et des organisations internationales.

La séance est levée à 12 h 50.

Membres présents ou excusés

Députés :

Présents. – M. Olivier Becht, M. Jérôme Lambert, Mme Alexandra Louis, Mme Nicole Trisse, M. Adrien Taquet, Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.

Excusés. – M. Damien Abad, M. Pieyre-Alexandre Anglade, Mme Sophie Auconie, M. Bertrand Bouyx, Mme Yolaine de Courson, Mme Marie-Christine Dalloz, M. Yves Daniel, Mme Jennifer De Temmerman, M. Bruno Fuchs, Mme Albane Gaillot, M. Fabien Gouttefarde, Mme Marietta Karamanli, M. Jacques Maire, Mme Bérengère Poletti, Mme Isabelle Rauch, M. Frédéric Reiss, M. Bertrand Sorre, M. Sylvain Waserman.

Sénateurs :

Présents. – Mme Maryvonne Blondin, Mme Nicole Duranton, M. André Gattolin.

Excusés. – M. Bernard Cazeau, M. René Danesi, M. Bernard Fournier, Mme Sylvie Goy-Chavent, M. François Grosdidier, M. Guy-Dominique Kennel, M. Claude Kern, M. André Reichardt, M. André Vallini.